



90 Rue de l'industrie, ZAE Luneland 34400 Lunel
Tél: +33 (0) 4 99 53 87 92 / Fax: +33 (0) 9 55 02 84 76
contact@pht-formation.fr / <https://www.pht-formation.fr>
R.C.S Montpellier B 792646861 / Siret: 79264686100049 / APE: 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 91 34 07885 34
Après du préfet de région du Languedoc Roussillon

CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE

Article 1 : La présente convention de stage a pour objet de régler les rapports entre :

PHT FORMATION

Représenté par son Directeur Gérant, Mr PHONTHISENE ERIC, inscrite sous le numéro B 792646861 R.C.S Montpellier, dont le siège social est situé 90 Rue de l'industrie, ZAE Luneland 34400 Lunel (FRANCE).

Et désignée ci-après par : L'organisme de Formation

Et

AVIA PARTNER SAS MONTPELLIER

Aéroport Montpellier Méditerranée 34134 MAUGUIO

Représentée par : Mme VETTER ALIX (Station Manager)

Et dont le contact est alix.vetter@aviapartner.aero

Et désignée ci-après par : l'Entreprise

Elle concerne l'élève :

Mr LUILET ANDERSON

4 Impasse Du Mauzac

34500 BEZIERS

Et désignée ci-après par : Le(la) stagiaire

Article 2 – Objet

Il s'agit d'un stage pratique à l'issue de la formation qui est prévu dans une entreprise d'accueil et dont l'accomplissement est nécessaire pour l'obtention d'un emploi de Agent Escale Commerciale / Agent de Passage et check-in - ALTEA CM.

Article 3 – Durée de stage

Le stage en entreprise aura lieu: Du 27/02/2023 Au 24/03/2023 inclus pour une durée totale de 140 Heures.

Article 4 – Statut du stagiaire

Le stagiaire pendant la durée de son séjour dans l'entreprise, demeurera stagiaire de l'organisme de formation. Il sera suivi pendant son stage par le représentant de l'organisme de formation : Monsieur Eric PHONTHISENE ou à défaut le correspondant de stage.

Article 5 – Discipline et horaires

Le stagiaire, durant son stage pratique, sera soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'entreprise, en particulier en ce qui concerne les horaires et dont le planning lui sera remis le 1er jour du stage pratique. Il pourra notamment, dû à l'exploitation de l'entreprise, être soumis à travailler les samedis et dimanches

Article 6 – Discrétion du stagiaire

Le stagiaire est soumis à l'obligation absolue du secret professionnel. En particulier, il ne pourra transmettre à aucun tiers, et sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable de l'Entreprise, les savoir-faire, documents, résultats d'études, dossiers, logiciels, maquettes... dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de son séjour dans l'Entreprise.

Le stagiaire est soumis aux mêmes obligations vis à vis de l'organisme de formation

Article 7 - Résiliation

En cas de manquement à la discipline ou au règlement intérieur de l'entreprise, le chef de l'entreprise se réservera le droit de mettre fin au stage du stagiaire fautif, après avoir prévenu par téléphone le responsable de l'organisme de formation visé à l'article 4. De même, le directeur de l'organisme de formation pourra résilier le stage pratique sur faute du stagiaire, stage inadéquate ou explication valable et reconnu par le représentant de l'organisme de formation.

Article 8 – Rémunération du stage

Le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération pendant le stage inférieur à 2 mois mais l'entreprise peut faire bénéficier au stagiaire si elle le désire une indemnité de stage laissée à sa libre appréciation.

Article 9 – Transport, Restauration et Hébergement

Les frais de transport, restauration et d'hébergement resteront à la charge du stagiaire.

Article 10 – Tenue vestimentaire

Le stagiaire devra se plier à la tenue vestimentaire de l'entreprise et à sa charge s'il y a lieu.

Article 11 – Modalités et fin de stage

Le responsable de l'organisme de formation demandera au Chef d'Entreprise son appréciation sur le travail du stagiaire et s'il y a lieu sur certains points particuliers qu'il jugera nécessaire.

Il sera remis au stagiaire un certificat de stage en fin de séjour dans l'entreprise indiquant la nature et la durée du stage.

Fait en trois exemplaire, à Lunel (34130) en FRANCE

Le 02/01/2023

Pour l'entreprise

Pour l'organisme de formation
PHONTHISENE Eric, Directeur



PHT FORMATION
90 Rue de l'Industrie
ZAC Luneland 34400 Lunel
Tél: +33(0)4 99 53 87 92
792646861 RCS MONTPELLIER
www.pht-formation.fr

Pour Le(la) stagiaire
Mr LUILET ANDERSON